

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP 25/8 en date du 27 janvier 2025, une **enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers**.

La note de présentation, l'avis conforme de la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAe) au titre de l'examen au cas par cas ad hoc ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées, exigés par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, **du 24 février 2025 au 28 mars 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs)**, à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Christian MICHEL, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

- par courrier, jusqu'au 28 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Hyères-les-Palmiers, 12 avenue Joseph Clotis, BP 709 – 83412 HYERES CEDEX)
- par voie électronique jusqu'au 28 mars 2025, 17h00, à l'adresse suivante : [mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr) en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers. ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole ([www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)) et de la commune de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Madame Céline LOUIS, Service Planification Urbaine –

Métropole Toulon Provence Méditerranée – tél : 0494004614.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers:

- le lundi 24 février 2025, de 9H à 12H,
- le mercredi 5 mars 2025, de 14H à 17H,
- le mardi 11 mars 2025, de 9H à 12H,
- le jeudi 20 mars 2025, de 14H à 17H,
- le vendredi 28 mars 2025, de 14H à 17H

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.